

ACTION URGENTE

VIÊT-NAM. UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS DÉTENUE RISQUE LA TORTURE

Lê Thu Hà, avocate et défenseure des droits humains vietnamienne, a été arrêtée le 16 décembre aux côtés de Nguyễn Văn Đài, éminent avocat spécialiste des droits humains. Aucun militant n'a pu la voir et elle risque de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

L'avocate **Lê Thu Hà** aurait été interpellée lorsque les forces de sécurité ont perquisitionné au domicile de l'avocat Nguyễn Văn Đài à Hanoï, la capitale. Cet homme a été arrêté le 16 décembre au matin (voir l'AU 292/15, <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa41/3098/2015/fr/>). Lê Thu Hà est la secrétaire de l'organisation indépendante fondée par Nguyễn Văn Đài, l'Association pour la fraternité en faveur de la démocratie. Elle est détenue à la prison B14, à Hanoï, en attendant les conclusions de l'enquête mais n'a pas été inculpée, à la connaissance d'Amnesty International.

Lê Thu Hà avait déjà été arrêtée le 23 septembre aux côtés de quatre autres employés de Lương Tâm (« Conscience »), chaîne YouTube indépendante créée en 2015 dans le but de diffuser des séquences vidéo sur les droits humains au Viêt-Nam. Elle était chargée de la traduction anglaise. La police de Hanoï avait interrogé les cinq personnes interpellées jusqu'en fin de soirée. En avril, les autorités avaient confisqué le passeport de Lê Thu Hà alors qu'elle s'appêtait à partir pour Ho Chi Minh-Ville, où elle devait prendre un vol pour l'étranger.

Des militants ont tenté de rendre visite à Lê Thu Hà à la prison B14 le 20 décembre mais n'en ont pas eu l'autorisation. Cette femme risque d'être victime de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Au Viêt-Nam, les défenseurs des droits humains accusés d'infractions pénales sont souvent soumis à des violences en détention provisoire et au cours de l'enquête.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en vietnamien, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à libérer Lê Thu Hà immédiatement et sans condition car il s'agit d'une prisonnière d'opinion, détenue uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et mené des activités en faveur des droits humains ;
- priez-les instamment de veiller à ce qu'elle ne soit ni torturée, ni soumise à d'autres formes de mauvais traitements ;
- engagez-les à la traiter conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, et à faire en sorte qu'elle puisse, sans restriction, contacter sa famille, consulter l'avocat de son choix et bénéficier de tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 FÉVRIER 2016 À :

Ministre de la Sécurité publique
Gen Tran Dai Quang
Ministry of Public Security
44 Yet Kieu Street, Hoan Kiem District
Ha Noi, Viêt-Nam
Formulaire en ligne :
http://www.mps.gov.vn/web/guest/contact_english

Formule d'appel : *Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,*

Ministre des Affaires étrangères
Pham Binh Minh
Ministry of Foreign Affairs
1 Ton That Dam Street, Ba Dinh district
Ha Noi, Viêt-Nam
Fax : + 844 3823 1872
Courriel : bc.mfa@mofa.gov.vn
Formule d'appel : *Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,*

Copies à :
Ministre de la Justice
Ha Hung Cuong
Ministry of Justice
60 Tran Phu Street, Ba Dinh district
Ha Noi, Viêt-Nam
Fax : + 844 627 3959
Courriel : botuphap@moj.gov.vn

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Viêt-Nam dans votre pays (adresse/s à compléter).

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

VIÊT-NAM. UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS DÉTENUE RISQUE LA TORTURE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

À la connaissance d'Amnesty International, Lê Thu Hà n'a pas été inculpée. Cependant, il est probable qu'elle le sera en vertu de l'article 88 du Code pénal pour « propagande » contre l'État, à l'instar de Nguyễn Văn Đài, et que les autorités la détiendront aux fins de l'enquête pour une durée initiale de quatre mois. En règle générale, les visites des familles et des avocats sont interdites pendant cette période, qui peut être prolongée.

Le Viêt-Nam est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui garantit les droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique. Pourtant, ces droits font l'objet d'une forte restriction. Des articles du Code pénal de 1999 portant sur la sécurité nationale et formulés en termes vagues sont fréquemment utilisés pour ériger en infraction la dissidence pacifique. Les personnes qui prônent un changement politique pacifique, critiquent les politiques gouvernementales ou appellent au respect des droits humains sont souvent prises pour cible. Plusieurs articles du Code pénal, en particulier l'article 88 (propagande contre l'État), sont souvent employés pour arrêter, juger et emprisonner des dissidents en raison de leur militantisme pacifique, notamment les blogueurs, les militants luttant pour les droits du travail, les droits fonciers ou la justice sociale, les adeptes de certaines religions, les défenseurs des droits humains, et même certains paroliers.

Au Viêt-Nam, les conditions carcérales sont misérables, la nourriture et les soins médicaux fournis en détention ne respectant pas l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus et d'autres normes internationales. Les défenseurs des droits humains accusés d'infractions pénales sont souvent soumis à des violences en détention provisoire et au cours de l'enquête, notamment des agressions physiques, des manœuvres d'intimidation, des actes humiliants et la détention à l'isolement, qui s'apparentent à des actes de torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et durent souvent des mois, voire des années. L'objectif est de contraindre les détenus à avouer.

Le traitement réservé aux condamnés est également brutal. Les prisonniers d'opinion sont détenus à l'isolement à titre punitif, parfois pendant de longues périodes. Ils sont également victimes d'actes de torture et d'autres mauvais traitements, notamment de passages à tabac par des codétenus sans que les surveillants n'interviennent. Certains sont fréquemment transférés d'un centre de détention à un autre, bien souvent sans que leurs familles n'en soient informées. Plusieurs prisonniers d'opinion ont entamé des grèves de la faim pour protester contre les mauvais traitements dont ils ont été victimes et contre les mauvaises conditions de détention.

Nom : Lê Thu Hà
Femme

AU 297/15, ASA 41/3126/2015, 22 décembre 2015